

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 1010 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 1^{er} juin 2026.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 août 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 25 août 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 25 août 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 25 août 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat